Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_3-DE

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Délibération

N° 2024_04_3

Adoption du règlement alcool

La CCYN n'avait pas jusqu'à présent instauré de réglementation spécifique concernant l'alcool, ce qui l'empêchait de mettre en place des procédures internes sur la consommation sur le lieu de travail, et d'intervenir en cas de risque potentiel ou avéré. La consommation d'alcool pendant les heures de travail est réglementée par l'article R. 4228-20 du code du travail, qui permet une certaine souplesse en autorisant la consommation d'alcool pendant la pause déjeuner sur le lieu de travail. Cependant, l'absence de règles claires peut entraîner des dangers potentiels, sachant qu'il y a aussi certains métiers à risques au sein des équipes.

La mise en place de ce règlement interne a été pensé pour sensibiliser les agents aux risques, déterminer une procédure claire des autorisations, des modalités de contrôle en fonction des métiers et autoriser l'usage de l'éthylotest en cas de besoin. En fixant des directives précises, un tel règlement, garantit une meilleure sécurité des agents et un fonctionnement optimal des services, en accord avec la législation du travail.

Le règlement intérieur alcool proposé au sein d'Yvetot Normandie est joint en annexe.

Les membres du Comité Social Territorial se sont réunis le jeudi 1er février 2024 afin de valider l'intégralité du règlement intérieur alcool pour lequel ils ont rendu un avis favorable.

Il appartient donc aujourd'hui au Conseil Communautaire d'adopter ce règlement alcool.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R. 4228-20 du Code du Travail,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 1er février 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 avril 2024,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_3-DE

Paraphe : _____

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 44 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'adopter le règlement alcool tel que présenté en annexe et d'appliquer ses dispositions à compter du 1er mai 2024.

2. – Que les dépenses afférentes à ces nouvelles dispositions seront prévues au budget 011 des budgets principal, ordures ménagères et office de tourisme.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Jacques CAHARD

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

Étaient présents (33) :

Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Eric CARPENTIER
Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,
M. Éric RENÉE,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
Mme Chantal BIENFAIT,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY
Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_3-DE

Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,

M. Michel DUSSAUX
Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,

Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER
Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Louis EUDIER
Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Jean-Marc DOUCET
Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,

M. Alain BREYSACHER
Représenté par Mme Herléane SOULIER,
M. Arnaud MOUILLARD
Représenté par Mme Lorena TUNA,
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS,
M. Christophe ADE
Représenté par Mme Françoise BLONDEL,

Étaient absents (2) :

Mme Céline DAMBRY,
M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_3-DE